

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 14 Décembre 2022** à 18h00 Salle Louis Griffon, rue Pierre de Coubertin à Monchecourt que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 28

Absents: 6 Procuration: 11

Etaient présents (délégués titulaires) : 24

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - Salvatore DE CESARE - Rodrigue LEBLAN - Eric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO: Karim BACHIRI - Gilles BARBIEUX - Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Jean-Claude DESMENEZ - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Arnaud GLABIEN - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET.

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pour la CCCO: Jean-Marc LEFEBVRE suppléant de Romain DAPVRIL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHIEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE - Bruno NAULIK suppléant de Damien FRENOY - Véronique PERU suppléante de Robert STRZELECKI.

Etaient présents par procuration : 11

Pour la CCCO: Marc DELECLUSE donne pouvoir à Alain PAKOSZ - Lionel FONTAINE donne pouvoir à Karim BACHIRI - François CRESTA donne pouvoir à Claude HEGO.

Pour DOUAISIS AGGLO: Delphine GUINEZ donne pouvoir à Alain DUPONT - Jacques LECLERCQ donne pouvoir à Gilles BARBIEUX - Yaël CZUPRYNA donne pouvoir à Christophe DUMONT - Jean-Michel SZATNY donne pouvoir à Arnaud PIESSET - Muriel DOUDOK donne pouvoir à Alain BRUNEEL

- Lisiane DUBUS donne pouvoir à Jean-Luc HALLE Maryline LUCAS donne pouvoir à Rodrigue LEBLAN
- Philippe ROSZYK donne pouvoir à Bruno NAULIK.

Etaient absents et excusés : 6

Pour la CCCO: Frédéric DELANNOY - Donato MIRAGLIA - Julien QUENNESSON.

Pour DOUAISIS AGGLO: Reine Elise CARLIER - Franck VALEMBOIS- Christine ERADES.

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2022

Publié sur le site le 22.12.2022

Identifiant de télétransmission: 059-255900441-20221214-SMTD_22_12_1_6-DE

OBJET: REVALORISATION DU TITRE RESTAURANT

Monsieur le Président indique que les agents du SMTD bénéficient de titres restaurants pour régler la consommation d'un repas et l'acquisition de préparations alimentaires directement consommables, de

fruits et de légumes.

Un titre est attribué par jour de travail (y compris télétravail) et à condition que le repas soit compris dans l'horaire de travail journalier et qu'il n'ait pas été pris en charge par un tiers ou fait l'objet d'un remboursement (ex : formation). L'agent ne bénéficie pas de titre restaurants lors des jours d'absence

(congés annuels, maladie...).

A ce jour, la valeur faciale du titre restaurant est de 9.50€ avec une participation employeur du SMTD à

hauteur de 50%.

Selon l'estimation provisoire de l'INSEE mise à jour en octobre 2022, les prix à la consommation

augmenteraient de 6,2 % en un an.

Si on applique ce taux à la valeur actuelle du titre restaurant : 9,50 €+6,2% = 10,089€

Avec une valeur faciale à 10€, la participation patronale demeure exonérée des cotisations de sécurité

sociale.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 30 Novembre 2022.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider la revalorisation à 10€ du

titre restaurant avec une participation employeur maintenue à 50%.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits: 45 Nombre de votants : 39 Suffrage exprimé: 39

Pour : 39 Contre: 0 Abstention: 0

VALIDE la revalorisation à 10€ du titre restaurant avec une participation employeur maintenue à

50%.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Claude HEGO

Arnaud GLABIEN